

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 18

Rubrik: Schweiz. Lichtspieltheater-Verband [i.e. Lichtspieltheater-Verband]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

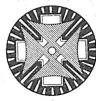
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizer

FILM

Suisse

OFFIZIELLES ORGAN DES SCHWEIZ. LICHTSPIELTHEATER-VERBANDES, DEUTSCHE UND ITALIENISCHE SCHWEIZ

RÉDACTRICE EN CHEF
Eva ELIE

DIRECTEUR : Jean HENNARD

Redaktionelle Mitarbeit :
Sekretariat des S. L. V.

N° 18

DIRECTION,
RÉDACTION,
ADMINISTRATION :TERREAUX 27
LAUSANNE

TÉLÉPHONE 24.480

Abonnement : 1 an, 6 Fr.
Chèq. post. II 3673

A propos de cinéma sonore

Les révélations de la voix humaine¹par M. Jules Estoppey, chef de service
à la Direction de police, à Lausanne.

Ce que j'en pense ? Voilà ! Mais, auparavant, qu'on veuille bien me permettre une petite diversion. J'avoue sans fausse honte que je n'ai point l'âge de Mathusalem. Je ne puis donc vous entretenir du temps bénit des berlines ; je le regrette, car ça devait être charmant. En revanche, j'ai connu l'époque des diligences. Je me souviens fort bien des six chevaux fédéraux qui, au tintement joyeux des grelots, escaladaient le col du Simplon et descendaient vers Gondo et la souriante Italie. J'en ai conservé le plus lumineux des souvenirs, et ce n'est pas sans émotion que je revois, en quelque musée de notre pays, ces vieux serviteurs d'une époque révolue. Mais ma très grande sympathie pour eux ne m'empêche nullement d'apprécier à leur juste valeur nos moyens de transports modernes, nos luxueuses limousines, nos cars confortables, voire même nos trains rapides. D'ailleurs, j'adore la vitesse — n'est-elle pas mère du cinématographe ? — et lorsque je pars en voyage, ce qui m'arrive parfois, ma préférence va aux trains les plus vites. Dangereux, direz-vous. Je le sais ; seulement, que voulez-vous, on ne marche pas contre le progrès. C'est vous dire que j'évolue également et que mon faible pour le « muet » n'exclut pas mon admiration pour le « sonore ». Mais on ne peut oublier celui qu'on a vu naître et grandir. Or, le cinéma muet, je l'ai vu à l'état naissant. Tenez, c'était en 1897, dans la petite salle de la rue Chauveau, à Lausanne. J'étais jeune alors, l'âge des belles illusions ! Nous étions là une centaine d'invités, appelés à jour d'une chose extraordinaire, inouïe : la photographie animée ! Le terme de cinématographe n'était pas encore inventé. Je revois le petit écran, quatre mètres carrés de toile blanche. Et alors, le miracle : une petite gare de la banlieue parisienne, une vraie gare, avec des trains qui arrivent et qui partent ; des voyageurs qui vont, viennent et échangent des propos que nous ne comprenons pas. Voici le chef de gare ! D'un geste élégant et courtois, il salut un grand personnage soufflant et bedonnant, M. le maire, sans doute. Puis une autre vue : les bords de la Seine ; un bateau-mouche fumant et traçant dans les flots du fleuve un sillon clair et moutonneux. Un enchantement ! Que nous étions loin de la lanterne magique et des ombres chinoises ! Dès lors, le succès du nouveau venu s'affirma. Une année après, en mars 1898, chargé de l'organisation d'une soirée de société cycliste, à Tivoli, la projection d'un combat naval ; premier film composé dont Lausanne eut la primeur. Quels progrès en si peu de temps ! Quel tableau, quel spectacle impressionnant et criant de vérité ! Une véritable bataille de Trafalgar, dans toute sa beauté tragique et son horreur ! Une réussite, un coup de maître, vous dis-je ! Le cinéma avait trouvé sa voie. Bien vite on en devina les possibilités illimitées, les ressources infinies qui allaient faire de cette invention la plus formidable entreprise commerciale des temps modernes. En fait, il évolua rapidement vers les genres les plus divers. Aux courtes scènes en plein air succéderont des scènes d'intérieur prises au studio. Il s'adapta de nombreuses pièces, recourut au roman-feuilleton et n'oublia pas de spéculer sur certaines petites curiosités du genre humain. Bref ! Le cinéma devint théâtre, théâtre silencieux avec toutes ses ruses et ses ficelles. Malheureusement, les innombrables personnes qui

défilèrent sur l'écran restèrent muets. Ils étaient comme le marbre de Laocoön — que je n'ai pas connu —. Les bouches s'ouvraient, mais n'émettaient aucun son ; les muscles se contractaient sans qu'on en connaît la raison. L'effort restait sans effet. C'est alors qu'on recourt à ce compagnon précieux qu'est la musique, la musique que l'on comprend partout, chez tous les peuples, sous tous les yeux. Du coup, l'écran s'humanisa. Il trouva une âme, un interprète qui le fit comprendre et aimer. Par la voix du violon et du violoncelle, il put enfin s'exprimer, s'extérioriser et faire vibrer la foule de ses admirateurs. Le cinéma devint un art et les cinéastes comprirent qu'ils pouvaient devenir des artistes. Il y eut bien quelques « navets » — les médiocrités ne sont-elles pas indispensables pour faire apprécier les valeurs ? — mais aussi combien de belles réalisations auxquelles le sonore ne nous a pas encore habitués ! Mais je m'aperçois que je bavarde, moi qui accuse le cinéma de trop bavarder ; aussi je m'en excuse. Le seul but de ce petit exposé rétrospectif était de faire comprendre les raisons de mon amitié pour l'ancien compagnon de mes matinées et soirées.

Cette confession faite, je me sens plus à l'aise pour parler du « sonore ». Me suis-je mal exprimé ? Loin de moi l'idée de préconiser le retour au « muet ». Tout de même, pas si naïf ! Les cours d'eau ne remontent pas à leur source. Non ! le cinéma sonore est une invention merveilleuse. Elle prouve que l'homme est un malin singe, un chimiste incomparable. Il a vite découvert les formules les plus compliquées, les combinaisons les plus audacieuses, pour le bonheur, souvent aussi pour le malheur de notre pauvre humanité. Il s'est dit : une partie de cinématographe, ajoutée à une partie de phonographie, et voilà un elixir incomparable qui, dosé selon les besoins, produira des effets surprenants. Ainsi fut fait ! Le résultat, je l'avoue, est tout simplement admirable. C'est la synthèse du mouvement et du bruit, l'union de l'image et du son. Dire que, sans se déplacer, les habitants de Goumoens-le-Jux, aussi bien que ceux d'Échallens, de Lausanne, de Paris, de Shanghai et de Pondichéry, qu'ils soient riches ou pauvres, grands ou petits, peuvent voir et entendre les mêmes artistes, les mêmes chanteurs, les mêmes musiciens ; qu'ils peuvent jouer des mêmes fées, du même luxe, etc. des mêmes idioties ; c'est incroyable ! Le cinéma sonore est vraiment un type universel, un égalitarisme sans pareil. De plus, il fait réaliser à nos directeurs de salles de projections des économies qui ne sont pas à dédaigner à une époque où tant de gouvernements cherchent à en faire. Et l'on peut se demander si, dans l'intérêt des villes qui l'entretiennent, l'ensemble que dirige notre compatriote Ansermet ne devrait pas être remplacé, à distance, par l'Orchestre philharmonique de New-York. Et nos concerts populaires ? Que diriez-vous d'un écran bien placé sur la promenade de Montbenon ou à Ouchy ? Et, à la place de notre « Instrument », qui se fatigue trop, une musique de la Garde républicaine en photo et en sonore, cela va sans dire ? Ah ! je le sais bien, le pianiste, le saxophoniste et le contrebassiste ne le présentent guère, parce qu'il leur a joué un sale tour. Que voulez-vous ? Il est difficile de contenter tout le monde et son père. En outre, le cinéma sonore est coupable de falsifications. De par le truchement de gossiers invisibles, il fait chanter des gens qui n'ont jamais su chanter ; proroger des artistes qui n'ont jamais pu proroger. Des vedettes (stars en Amérique), qui possèdent tout juste leur langue maternelle, se découvrent subitement une âme de polyglotte. Michel Simon n'a abandonné-t-il pas son accent chantant et

Schweiz. Lichtspieltheater-Verband

Nachnahmelisten

In seiner a. o. Generalversammlung vom 25. Oktober in Genf hat der Filmverleiher-Verband in der Schweiz eine Liste aufgestellt von Kinobesitzern, denen die Mitglieder des Verleiher-Verbandes ihre Filme nur noch gegen Nachnahme liefern dürfen.

Es wäre interessant zu erfahren, auf welche Art und Weise diese Nachnahmelisten zustande gekommen ist, denn u. a. ist ein Theater aufgeführt, das vor mehr als zwei Jahren abgebrannt und nicht mehr neu erstellt wurde und dessen Inhaber ein halbes Jahr später gestorben ist. Es scheint, dass sich der Verleiher-Verband auch noch mit längst verstorbenen Theaterbesitzern befasst. U. a. figuriert auch Theater auf der Liste, die seit langer Zeit geschlossen sind. Es wundert uns, an wen die Herren Verleiher in diesen Fällen ihre Nachnahmeliereien adressieren wollen. Leider aber sind auch Theaterbesitzer auf die Nachnahmelisten gesetzt worden, von denen mit Bestimmtheit erklärt wird, dass sie noch keinem Verleiher ein Programm länger als eine Woche schuldig geblieben sind. Für solche Theaterbesitzer wird diese Massnahme als eine ungebühlliche Härte empfunden.

J. L.

Zur Einführung der Billetsteuer im Kt. Zürich

Über diese Gesetzesvorlage haben wir bereits ausführlich in Nr. 16 des « Schweizer Film » berichtet. Wir können jener Notiz heute noch befügen, dass das Billetsteuergesetz Sonntag, den 16. Dezember zur Volksabstimmung gelangt. Nachdem im Kantonsrat der Entscheid mit 115 gegen 2 Stimmen zu Gunsten des Gesetzes ausgefallen ist und somit alle politischen Parteien mit Ausnahme der kommunistischen Partei der Vorlage ihren Segen erteilt haben, wird es zweifelsohne von den Gegnern dieses Steuergesetzes an der notwendigen Aufklärung des Volkes über

die unheilvollen Auswirkungen dieser neuen Belastung nicht fehlen dürfen. Die Argumente, die die Befürworter des Gesetzes gebrauchen, sind im grossen und ganzen nur die, dass der Staat für seine sozialen Aufgaben usw. und um seine grossen Defizite decken zu können, unbedingt Geld braucht. Das wäre an sich verständlich, aber unverständlich ist, dass dieses Ziel durch die Einführung einer Billetsteuer erreicht werden soll, welch letztere in der Hauptsache nur die breiten Massen trifft und weniger die obere Schichten. Wenn der Staat Geld braucht, soll jeder Bürger sein Scherlein der Staatskrippe beisteuern, aber nicht nur ein gewisser Volksteil. Zudem besteuert das neue Gesetz nicht nur die Unterhaltungsanlässe von Vereinen, sportlichen Veranstaltungen, Theater-, Kino- und Konzerbessich, sondern auch die beilehrenden oder wissenschaftlichen Vorträge.

Die Zeit zur Einführung dieser Vorlage ist jedenfalls sehr schlecht gewählt, denn die allgemeine Wirtschaftskrise hat nicht abgenommen, ebensowenig die Arbeitslosigkeit. Beides ist im Steigen begriffen und da müssen neue Steuern am laufenden Band hergezaubert werden. Statt dass sich der Staat, wie jeder anständige Geschäftsmann, sich auch ein Mal nach der Decke streckt, verlässt er sich immer wieder auf die gutmütigen Steuerzahler. Dass neue Steuern nicht mehr beliebt sind, ist in letzter Zeit in verschiedenen Kantonen durch Verwerfung gewisser Vorlagen dokumentiert worden. Es ist zu hoffen, dass das Zürcher Volk seinen gesunden Menschenverstand von 1922 nicht verloren hat und durch seine Stimmabgabe am 16. Dezember dokumentieren wird, dass der Boden des Fiskus überspannt worden ist. J. L.

Zürich

Das neue Lichtspieltheater *Urban* an der Theaterstrasse, das der fachkundigen Leitung von Herrn Willy Wachtel, Besitzer

charmant, pour débiter des couplets en anglais à ses amis anglais, en turc à ses amis turcs, en schweizer-dütsch à ses amis bernois ? Inutile de dire qu'il n'y comprend rien lui-même. Supercherie, criez-vous ! Non, doublage. C'est ainsi que ça s'appelle en langage de cinématographe. Il est vrai qu'il existe de nombreux doublages ; ainsi, le doublé or et le doublé argent. Malheureusement, ni l'un ni l'autre ne valent le bon or, ni le bon argent massifs. Enfin, un autre petit grief à la charge du cinéma sonore : il est trop bavard. Il parle à tort et à travers, c'est pourquoi il doit recourir à ce fameux doublage. Or, celui-ci est l'ennemi acharné du synchronisme. Il est vrai qu'on a tout fait pour réconcilier ces deux compères, sans y réussir complètement ; ce qui prouve que trop parler n'est ! Cette remarque, je la faisais encore l'autre semaine, en contemplant, à quelques jours d'intervalle, deux films vraiment beaux, quoique de genre différent. L'un, historique à la manière américaine, est une belle pièce. Malheureusement, l'abondante phraséologie est à retardement. Les bouches et les lèvres s'animent, tandis que les paroles n'arrivent qu'après coup, comme un écho. On a beau être un enthousiaste du sonore, il faut bien convenir que c'est déplorable ; l'effet est manqué. L'autre, un magnifique roman de chez nous. Alors, vraiment, l'œuvre est ici exceptionnelle ; on sent qu'elle a été conçue pour le film : des décors naturels, des visions alpestres d'une réelle beauté. Et surtout pas de paroles, juste ce qu'il faut pour se faire comprendre. Le tout accompagné de cette musique dont seul Arthur Honegger a le secret. Du vrai ci-

néma, du cinéma tel qu'on en voudrait voir partout et toujours. De pareils chefs-d'œuvre sont faits pour vous reconcilier définitivement avec le sonore, en admettant qu'on l'ait quelque peu boudé. Car, il faut bien le relever, ce n'est pas le sonore qui est en défaut, mais plutôt le scénario où l'on abuse du dialogue. Autrement, il est émouvant — je le reconnaît — d'entendre la voix d'un artiste aimé, quand cette voix est bien la sienne et non pas celle d'un autre. Il est charmant de pouvoir ouïr une belle symphonie quand la transmission est nette et le son pur. Seulement, n'oublions pas que le cinéma sonore est un ersatz ; un ersatz du mouvement, du son, de la musique, du théâtre. On ne peut en abuser sans danger, le factice rassasie vite ; on en revient toujours au naturel. La preuve ? Je la trouve dans le journal « La Suisse » du 20 octobre 1934, page 3, deuxième colonne. Sous le titre « En marge de la saison du Casino-Théâtre », on lit : « Dame ! votre orchestre est excellent, et puis le public est heureux de s'évader de la musique enregistrée, dont il a plein la tête ». Voilà donc pourquoi j'avais précisé une formule nouvelle : Associer l'orchestre d'accompagnement au sonore-parlant, ce qui aurait pour effet d'atténuer ce que le cinéma actuel a de trop artificiel. Une simple idée d'ailleurs. Si, technique et économiquement, elle est irréalisable, qu'on l'abandonne ! Après tout, c'est le public qui aura le dernier mot.

Ces petites réserves formulées, j'admets le plus facilement du monde que le cinéma sonore est le plus agréable des divertissements, et je conclus : Vive le sonore ! Jules ESTOPPEY.

¹ En réponse au N.-B. de Mme Eva Elie, paru dans le No 16 du « Schweizer Film Suisse ».

mehrerer Kinotheater in verschiedenen Städten, u. a. Apollo Zürich, unterstehten wird, geht seiner Vollendung entgegen und wird jedenfalls noch vor Jahresende seine Pforten öffnen. Dadurch bekommt Zürich wiederum ca. 1200 Sitzplätze mehr.

Nun ist aber schon wieder ein neues Projekt entstanden und zwar an der Bahnhofstrasse-Ecke Beatengasse. Die alten Liegenschaften, die früher der Gewerbehalle der Zürcher Kantonalbank und der Pfandleihanstalt dienten, sind durch Herrn Architekt Otto Streicher in Zürich käuflich erworben worden. Wie verlautet, sollen die Pläne von den massgebenden baupolizeilichen Behörden bereits genehmigt sein und zwar ist festzustellen, dass diesmal die Genehmigung ziemlich rasch erfolgte, wahrscheinlich in Anbetracht der schnellen Arbeitsbeschaffung, die von den Behörden gegenwärtig mit allen Mitteln zu fördern gesucht wird.

Das neue Theater soll den Namen **REX** erhalten, der in letzter Zeit auch in der Schweiz verschiedenorts für neue Kinotheater Nachahmung gefunden hat. Soviel uns bekannt ist, hat das neue Unternehmen noch keinen Liebhaber als Pächter gefunden, sehr wahrscheinlich liegt der Grund in der hohen Miete, die für das Objekt verlangt wird, resp. bedingt ist durch die an der Bahnhofstrasse in Zürich ohnehin teuren Terrainpreise.

Vom Standpunkt der Zürcher Kinotheater ist die Erstellung dieses Grosskinos mit ca. 1100 Sitzplätzen zu bedauern. Der Schweiz. Lichtspieltheater-Verband hat denn auch in seiner Denkschrift vom Mai 1934 an das Eidg. Volkswirtschaftsdepartement in Bern, speziell auch durch Hinweis auf die Schwierigkeiten in der Beschaffung guter Filme, dokumentiert, dass dem kinobesuchenden Publikum am Platz Zürich pro Besucher 11 Sitzplätze zur Verfügung stehen. Nach fachmännischer Berechnung auf Grund langjähriger Erfahrung bedarf es zu einer angemessenen Frequentierung und Rendite der Lichtspieltheater pro Sitzplatz mindestens 25-30 theoretisch mögliche Besucher.

Bedauerlicherweise war der Eingabe des S. L. V. in Bern bis zur Stunde noch kein greifbarer Erfolg beschieden. Die Mühlen in Bern mahnen langsam. Anderseits haben die kantonalen Behörden keine gesetzlichen Mittel in der Hand, um neue Projekte zu verhindern resp. zu verbieten, denn Art. 31 der Bundesverfassung garantiert noch immer die Gewerbefreiheit. Das Bundesgericht hat in analogen Fällen stets zu Gunsten der Gewerbefreiheit entschieden.

Wie wir soeben erfahren, wird das Lichtspieltheater Forum an der Badenerstrasse in Zürich auf 1. Januar 1935 einen neuen Pächter bekommen. Seit einigen

Jahren war die Forum-Cinéton A.-G. (Gruppe Rosenthal) Pächterin dieses Unternehmens.

Der Grund, dass die Forum-Cinéton A.-G. das Theater nach Ablauf des Mietvertrages abgibt, dürfte zum grossen Teil in der Höhe der Miete dieses Objektes liegen, anderseits aber auch im bisherigen unbefriedigenden Geschäftsgang, einerseits bedingt durch die allgemeine Wirtschaftskrise, anderseits aber auch durch den fühlbaren Mangel an einer für das Forum-Kino geeigneten Filmproduktion.

Für den neuen Pächter hat es jedenfalls ziemlich Courage und ethischen Optimismus gebraucht, dieses Etablissement bei den ziemlich hohen Mietbedingungen zu übernehmen. Glücklicher neuer Pächter ist Herr **Gustav Schneider**, langjähriger Betriebsinhaber des Cinéma Uto an der Kalkbreitestrasse in Zürich, ein junger, rühriger Theaterleiter, dem wir nur wünschen, dass seine Erwartungen in Erfüllung gehen mögen. Unserseits wünschen wir ihm guten Erfolg. J. L.

Der verfilmte Ramuz

Französische und welsche Blätter wissen interessanter zu melden von einem grossartigen Film «Rapt», den Dimitri Kirsanoff einem Werk des Waadtländer Schriftstellers nachgebildet und seinen Zwecken dienbar gemacht hat. Es handelt sich um die ursprünglich «Le Feu à Chéysson» betitelte herbe, fast brutale Dorfgeschichte, die zum Roman umgearbeitet und umgestaut, den Ramuz-Leser unter dem Titel «La Séparation des Races» bekannt ist. Die beiden früheren Titel haben dem zügigen, den Inhalt besser herausstellenden «Rapt» weichen müssen. Der Inhalt: Die jungen Leute eines Walliser Dorfes liegen mit den benachbarten stammesfremden Bernern im Streite. Ein Walliser entführt diesen eines der schönsten Mädchen und hält es gefangen. Die Entführer rätscht sich dadurch, dass sie einen in sie verliebten Schwachsinnigen darunter bringt, das Dorf in Brand zu stecken. Im Anblick, wo ihr Rettung naht, erkennen sie, dass sie ihren Entführer nicht, bleibt, und geht mit diesem unten. Diese ergreifende Bauerngeschichte war für den Kino geschaffen. Eine französische Filmgesellschaft nahm das Projekt an. In dem 1150 Meter über Sierra gelegenen, das Rhônealp beherrschenden Lens wurde der Film letzten Sommer gedreht. Berufsschauspieler und Einheimische teilten sich in die Aufgabe unter Ramuz' Aufsicht. Einer erlebten Gemeinde von Engadinen war es vorbehalten, sich jüngst im

A remettre
pour cause de décès, dans jolie ville des bords du Léman,
joli cinéma
installation confortable, très bon sonore.
S'adresser sous A. C., à l'Administration du Schweizer Film Suisse, Terreux 27, Lausanne.

Lausanner Capitol den Film vorführen zu lassen. Es ist zu wünschen, dass er bald einem weiteren Publikum zugänglich gemacht werde. Bei aller Anerkennung der Verfilmungskunst und der von Arthur Honegger beigesteuerten Begleitmusik kommt doch das Hauptverdienst an dem Erfolg dem Verfasser der «Séparation des Races» zu. «Il a», bemerkt der Kritiker der «Gazette de Lausanne», «fait passer dans le film beaucoup du souffle épique qui soulevait son livre.»

Eine Berner Filmproduktionsgesellschaft

Unter dem Namen «Progress Film A. G.» wurde soeben in Bern eine Gesellschaft zur Herstellung von Grossfilmen gegründet. Die Leitung der neuen Gesellschaft liegt ausschliesslich in der Hand von Schweizern. Der erste Progress-Film wird «Die ewige Maske» (nach dem gleichnamigen Roman von Leo Lapaire) sein und voraussichtlich bereits im Januar auf der Leinwand erscheinen. Das Drehbuch schreibt Mark Mann, die Musik Walter Jesinghaus.

Reichsverband Deutscher Filmtheater Berlin

Der Präsident des Reichsverbandes, Herr Fritz Bertram, hat am 5. November, auf seiner Durchreise nach Spanien, die Gelegenheit wahrgenommen, dem Vorstand des Schweiz. Lichtspieltheaterverbandes einen Besuch abzustatten, um die gegenseitig interessierenden Fragen zu besprechen. An der Zusammenkunft nahmen die Vorstandsmitglieder des S.L.V. teil, sowie auf Einladung hin auch Herr Dr. Karl Egghardt, Präsident des Schweiz. Filmverleiherverbandes.

Der sehr anregenden und gegenseitig ausdrucksreichen Aussprache folgte im Hotel St. Gotthard das Abschiedsessen, während welchem die lebhafte Diskussion fortgesetzt wurde.

Herr Bertram verreiste noch gleichen Tages nach Lausanne, um daselbst mit den Theaterbesitzern der romanischen Schweiz, besonders mit Herrn A. Bech, Sekretär der Association cinématographique romande, ebenfalls nach Fühlung zu nehmen, um dann am andern Morgen früh über Genf und von da mit dem Flugzeug nach Spanien weiterzureisen. Auf der Rückreise beabsichtigte Herr Bertram noch Paris, Brüssel und London Besuche abzustatten.

Ende April oder Anfang Mai 1935 sollen nach Berichten von Herrn Bertram «Internationale Film-Kunst-Wochen» stattfinden, an denen auch die Schweiz und sämtliche Länder Europas vertreten sein sollen.

J. L.

Die Erfolgs-Produktion der Monopol-Film

Die Monopol Film in Zürich steht auch dieses Jahr wieder an der Spitze.

Zu einem der ersten Werke darf unstrittbar der Schweizerfilm **Der Zweikampf der Geschlechter** gezählt werden, welcher nach dem Roman des bekannten Waadtländer Ramuz im Wallis und im Ober-Oberland gedreht wurde.

Aufsehen erregt der Film **Der unsichtbare Mann**, der zu einem der interessantesten Fantasiefilme gezählt werden darf. In Genf und Lausanne war der Erfolg außergewöhnlich gross.

Wolga in Flammen, der in der gesamten ausländischen Presse gepriesen wurde, erregt überall grosses Aufsehen. Der Erfolg wird sicher in der Schweiz nicht ausbleiben. Bestbekannte Schauspieler, gute Werke, bekannte Regisseure werden der Monopol den Erfolg sichern.

Contrôle des films cinématographiques

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique :

Concernez les films : **Une nuit de folies** et **Wonder Bar**.

I

Le Département de justice et police du canton de Vaud, vu les dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 4 octobre 1927 concernant les cinématographies et déports de films,

vu le préavis de la Commission cantonale de contrôle des films, prononce l'interdiction sur tout le territoire vaudois :

1. Du film français : **Une nuit de folies** (production Fortuna-Film). Motifs: a) Le film contient une succession de scènes contraires à la morale et aux bonnes mœurs. b) La trame du film, dont l'action se déroule dans un milieu vicieux, a une tendance marquée à spéculer sur les bas instincts et la curiosité malsaine du public.

2. Du film américain : **Wonder Bar** (production Warner Bros). Motifs: Le film est nettement mauvais, le dénouement cynique. Les scènes d'immoralité dont il est émaillé constituent un ensemble inadmissible.

Les personnes qui feront projeter les films interdits, sous leur titre original ou sous un titre différent, s'exposent aux pénalités prévues aux articles 79 et suivants de l'arrêté précité.

II

Les films ci-après ne peuvent être représentés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département de justice et police : **Cartouche** (Films Séfert), **L'école de la beauté** (Films Paramount), **Thomas Garner** (Fox-Film), **L'auberge du Petit dragon** (Film français).

III

La Direction de police de Lausanne a étendu aux jeunes gens n'ayant pas dix-huit ans révolus l'interdiction d'admission des enfants aux séances du film américain : **Le tribunal secret**.

IV

Le Département de justice et police rappelle à MM. les directeurs de cinématographes qu'ils sont tenus — sous peine de s'exposer à une interdiction en cours de représentation — de lui soumettre de leur chef, suffisamment à temps, soit au moins huit jours à l'avance, les scénarios des films susceptibles de tomber sous le coup des dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 4 octobre 1927. Rentrent notamment dans cette catégorie les films dont l'action est située dans des milieux immoraux ou dont le sujet est scabreux.

Le Chef du Département : BAUP.

* * *

Le Département de justice et police du canton du Valais nous communique :

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que la Commission de censure du canton du Valais, dans ses dernières séances, et après visionnement, a refusé les films suivants:

1. **Primerose** ; 2. **Le père prématûr** ; 3. **Police** ;

4. **100.000 fr. pour un baiser** ; 5. **Paris-Deauville** ;

6. **Bouboule Ier, roi nègre**.

La Commission de censure

du canton du Valais.

Avez-vous lu les critiques des grands journaux français sur le nouveau film de MARCEL PAGNOL



Angèle

Vous vous rendrez compte que c'est le plus grand succès de l'année



Distributeurs de Films, Genève
10, rue de la Confédération, 10

Terminieren Sie
STOSS TRUPP!
1917
Verleih
etha-film
CO. - A.G. LUZERN

Einer der bestbesuchten Filme dieses Jahres
In Zürich bereits vier Wochen prolongiert!!!

Gegenwärtig: 30 JAHRE WELTGESCHEHEN
das grösste Geschäft in Genf
Cinema „STUDIO 10“ spielt ausverkauft (täglich 3 Vorführungen)
Ein abendfüllender Film!
Spannend, grossartig
wie eben nur Geschichte sein kann. - Ein noch nie dagewesener
TONBILDBERICHT

FOX-FILM, 12, rue de la Croix-d'Or, Genève

Les films qui se passent de publicité :

La Dame aux Camélias

Le Voyage de M. Perrichon

La Croisière Jaune

KNOCK, KNOCK, KNOCK

P. Strasse, Films Parlants, 59, rue du Stand, Genève